

AFFAIRE N° 2. - Construction de l'Eglise de Saint-Bernard à la Montagne - Plan de financement.

M. REYDELLET donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Depuis plus de trois ans la Commune se proposait de faire reconstruire l'Eglise de SAINT-BERNARD à la Montagne et elle n'avait pu faire le nécessaire jusqu'ici, non seulement parce que l'opération dont le prix s'élève à 27.138.475 Frs CFA dépassait de plus de 10 millions la somme dont elle disposait pour les travaux: Subvention MINISTÈRE 200.000 Frs CFA + Emprunt C.D.C. 7.300.000 = 8.100.000 Frs CFA.

Après de longs pourparlers avec l'Association des Pasteurs de Saint-Denis, il a été finalement décidé que la Commune participerait à la dépense pour la somme de 8.100.000 Frs CFA, la paroisse de la Montagne pour 1.000.000 de Frs CFA et l'Association des Pasteurs pour la somme de 18.038.475 Frs CFA.

La somme de 18.038.475 Frs CFA due par l'Association des Pasteurs sera versée à la Commune en deux versements: 10.000.000 de Frs CFA en 1967 et 8.038.475 Frs CFA en 1968.

En conséquence, Mesdames et Messieurs, je vous prie de bien vouloir m'autoriser à demander à M. le Préfet l'inscription au budget 1967 par autorisation spéciale, du crédit ci-après:

- En dépense au Chap. 909 art. 2312-05 18.038.475 Frs CFA
sous le titre " Construction de l'Eglise de SAINT-BERNARD "
- En recette au Chap. 909 Art. 140 18.038.475 Frs CFA
sous le titre " Participation de l'Association des Pasteurs de la Réunion et de la Paroisse de la Montagne aux frais de reconstruction de l'Eglise de SAINT-BERNARD "

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. Denis, le 28 juillet 1967
P. le Préfet
Le Secrétaire général
Signé: J. M. Rousseau